

Docteur Olivier PETIT.
Responsable de la Cellule Retraite à la FMF
Rédigé le 12 décembre 2019

Compléments ultérieurs :

[Après le discours du Premier Ministre, le flou a remplacé le brouillard et l'inquiétude augmente !](#) Publié le 16 décembre 2019, par Olivier PETIT

[Réforme des retraites : les risques cachés des décisions du Premier Ministre annoncées le 11 décembre !](#) Publié le 21 décembre 2019, par Olivier PETIT

NOTES ET PREMIERE ANALYSE DU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE DU 11 décembre 2019

Résumé du discours d'Edouard PHILIPPE, Premier Ministre le 11/12/2019 au CESE

Nouveau pacte entre les générations. Prendre en compte les nouvelles précarités.
Refondation. Ne pas confier l'argent de nos retraites à l'argent roi.
Les arguments du gouvernement buttent sur le mur de la défiance.
Ambition d'universalité et de justice sociale.
Protéger le pouvoir d'achat des travailleurs et des retraités, de façon juste et durable.
Il n'y aura ni vainqueur, ni vaincu.

1er principe = UNIVERSALITE : protection sociale + forte et + durable car
indépendante de la démographie de chaque profession.
Redonner confiance dans un système qui parfois privilégie de certains aux dépends
des autres.
Les français auront le plus haut taux de couverture au monde, avec le même niveau
de cotisation jusqu'à 120 000 euros.
Fonctionnaires : les primes donneront des droits.
Toute heure travaillée donnera des droits.
La loi garantira la valeur du point dans la durée. Les partenaires sociaux fixeront sa
valeur et son évolution sous le contrôle du Parlement. La valeur des points acquis ne
pourra pas baisser (règle d'or). Indexation non sur les prix mais sur les salaires (qui
augmentent en France plus vite que l'inflation). Universalité. Les élus inclus.
Régimes spéciaux : suppression des 42 régimes existant, dont les régimes spéciaux.
Progressivement, sans brutalité, avec respect des parcours individuels, des
syndicats...

2ème principe = EQUITE ET JUSTIVE SOCIALE

Nous avons un taux de pauvreté des plus faibles d'Europe.
Taux de chômage important, carrières heurtées.

Construire la protection sociale du 21^{ème} siècle en prenant en compte les nouveaux visages de la pauvreté (dont les petits boulots, qui ne permettent pas d'acquérir des trimestres de cotisation).

Pension minimale de 1 000 euros par mois pour une carrière complète au SMIC.

Le minimum de pension sera gagnant à 85% du SMIC.

Points alloués pour les périodes de chômage et de maladie.

Fini le nombre de trimestres, chaque heure travaillée donnera des points.

Les femmes seront les grandes gagnantes du système universel :

- d'abord par un rattrapage des salaires (ce n'est pas le SU)
- compensation de la maternité à 100%.
- majoration de 5% par enfant.
- préservation et amélioration de la réversion avec garantie pour le conjoint survivant de 70% des revenus du couple.
- abaisser la borne des 67 ans pour permettre un départ à taux plein

Donner confiance aux familles :

- femmes qui arrêtent le travail pour élever leurs enfants jusqu'à 6 ans : maintien du bénéfice de l'assurance vieillesse des parents au foyer à partir du 3^{ème} enfant)
- 2% supplémentaires si 3 enfants et plus

Plus de solidarité : faire participer plus les plus hauts revenus. Même taux pour tous jusqu'à 120 000 euros. Au-delà cotisation de solidarité sans droits, majorée par rapport à aujourd'hui.

3^{ème} principe = RESPONSABILITE DES ACTEURS

- des acteurs représentés par les partenaires sociaux car 75% du SU sera financé par les cotisations. (*Note du rédacteur : donc 25% par impôts et taxes, contre 21% actuellement, information échanges au HCRR*)
- restaurer la confiance des jeunes générations dans le système de solidarité : ils n'auront pas à financer les déficits accumulés (4 actifs pour 1 retraité en 1950, seulement 1,7 actuellement)

Dire la vérité. Une seule solution pour garantir les pensions et maintenir le niveau de solidarité, pour profiter de la hausse de l'espérance de vie sans augmenter les impôts : travailler un peu plus longtemps, progressivement, comme partout en Europe et dans le monde. Maintien de l'âge minimal de départ à 62 ans, mais incitation à travailler plus longtemps. Age d'équilibre avec système de bonus/malus. 64 ans en 2025 selon le COR (ce sera âge moyen de départ à la retraite à ce moment selon les projections actuelles). Maintien des carrières longues qui pourront partir 2 ans avant les autres. Extension et amélioration des critères de pénibilité (2 ans plus tôt aussi). Stratégie pour améliorer l'emploi des seniors et l'aménagement des fins de carrière avec possibilité de fin de carrière à temps partiel.

Garanties à apporter :

- le temps : ni se précipiter, ni procrastiner.

3 impératifs

- respecter les projets de vie de chacun
 - respecter le contrat social qui lie une personne à une organisation
 - respecter les équilibres économiques de professions qui se sont construites avec un niveau de cotisation donné
-
- pour les jeunes générations : ceux qui entreront sur le marché du travail en 2022 intégreront le nouveau système (génération 2004 qui aura 18 ans en 2022)
 - pour les anciens : ceux nés avant 1975 ne seront pas concernés par le SU
 - les retraités actuels ne sont pas concernés
 - pour les autres : transition progressive. La génération 1975 aura 70% de sa retraite calculée sur l'ancien système
 - maintien à 100% des droits acquis dans les régimes actuels
 - mécanismes protecteurs pour ceux dont la retraite est fixée sur les 6 derniers mois de salaire
 - nul n'est lésé

Retour à l'équilibre des comptes par la gouvernance par les partenaires sociaux : mise en place dès 2020 pour déterminer le trajectoire vers le retour à l'équilibre. Si accord, le gouvernement la prendra à son compte. Mais les avancées sociales et baisse des décotes sont à financer (*Note du rédacteur : donc hausse des impôts et taxes, et de plus le Premier Ministre refile le bébé aux partenaires sociaux*).

Propositions d'Edouard PHILIPPE :

- mise place de la nouvelle gouvernance, qui aura à prendre des décisions dès 1/1/2022.
- adoption de la loi en 2020, au plus tard 1/1/2021.
- âge d'équilibre de 64 ans en 2027
- définir un bon système de bonus/malus pour inciter les français à travailler plus longtemps
- à décider pour mise en place dès 2022, qui rendra la réforme irréversible
- retraite possible à 62 ans
- si pas d'accord la loi cadre prévoira ces mécanismes
- adaptation de cet âge du taux à venir pour les régimes spéciaux
- réponses spécifiques pour certaines professions (dérogations d'âge pour les militaires, enseignants qui seraient pénalisés par le nouveau système....)
- transitions spécifiques pour les travailleurs indépendants avec artisans, commerçants et professions libérales :
- réforme de la CSG et des cotisations vieillesse sera mise en oeuvre au 1/1/2022
- modalités douces de convergence des cotisations (horizon à 15 ans si nécessaire) - les réserves resteront dans les caisses des professionnels concernés avec vocation notamment à accompagner la transition vers le SU au bénéfice des professionnels concernés (ni hold up ni siphonnage pour combler des trous ou des déficits)
- projet de loi sera présenté au Conseil des Ministres le 22/01/2020.
- discussion au Parlement fin 02/2019

- ordonnances ou décrets à venir pour les transitions
- au 1/01/2022 les premiers droits seront acquis et la réforme deviendra irréversible
- au 1/01/2025 les générations à + de 17 ans de la retraite intégreront le nouveau système en conservant tous leurs droits acquis et les liquidations à partir de 2037 intégreront progressivement une proportion croissante du nouveau système.

COMMENTAIRES DU REDACTEUR : c'est bien présenté, les objectifs sont louables et non critiquables, mais il y a quelques scotomes pour le moins ennuyeux.

Quelques éléments de réflexion :

1/ Egalité future oui, mais... :

- le Premier Ministre n'a pas parlé du niveau des futures retraites, qui vont baisser
- toujours pas de projections actuarielles communiquées, pas de chiffres pour démontrer l'équilibre sur le long terme sans majoration des cotisations ou baisse des allocations, il faudrait faire confiance... ce point est actuellement rédhibitoire : la CARMF le fait à 40 ans et le HCRR et le Premier Ministre ont tous les chiffres en main, alors pourquoi ne les communique-t-il pas ?
- 75% seulement du montant des allocations sera assuré par les cotisations (79% actuellement)
- dépendance à une croissance qui se poursuit au long cours
- l'équilibre sera favorisé par les cotisations sans droits, majorées par rapport à la situation actuelle. C'est un choix politique assumé.
- plus (+) de droits de solidarité distribués à venir donc majoration nécessaire des recettes
- les avancées sociales seront financées par une hausse des impôts et taxes (non dit dans les propos, mais qui représentent actuellement 21% du financement, et seront 25% à venir, chiffres indiqués en réponse à une de nos questions lors de nos rencontres au HCRR)
- dit autrement : le financement se fait d'un côté pour les retraites selon le modèle classique par répartition cotisations / allocations, qui ne sera apparemment équilibré (malgré un rendement + faible pour les médecins) que grâce à la majoration des cotisations sans droits, et d'un autre côté pour les droits solidaires et sociaux anciens et nouveaux, par recettes issues des impôts et taxes, qui devraient augmenter. Manquent encore et toujours les projections actuarielles...
- la garantie de la valeur du point est une utopie : la valeur ne se décrète pas au-delà de la première année de mise en place, elle s'imposera ou imposera des mesures d'équilibre qui pourront être douloureuses si la conjoncture économique est défavorable, et ce même si une règle d'or est décidée (cf la SUEDE où le point a baissé, et l'évolution du point du régime ASV !).

Globalement projet cohérent, on adhère ou pas, mais qui va coûter plus cher qu'actuellement à certains dont les médecins libéraux pour être équilibré (plus cher signifie que à cotisation égale la future retraite sera minorée), avec une baisse des retraites pour tous (et incertitude sur le maintien ensuite de leur niveau) et une

augmentation des revenus minimum des retraités liée non à la réforme elle-même mais en fait à des majorations d'impôts.

2/ Et spécifiquement pour les médecins ?

- la CARMF devrait logiquement survivre telle qu'actuelle jusu'en 2037 au moins
- mais pour les médecins c'est demain payer moins pour toucher encore moins dans le futur par rapport à aujourd'hui
- les placements compensatoires que nous pourrions avoir à faire pour compenser seront-ils défiscalisés ?
- c'est aussi payer 2 fois puisque nous avons déjà payé depuis 1999 (pouvoir d'achat des retraites -25% et cotisations en hausse) pour équilibrer nos régimes sur 40 ans
- nos réserves resteront dans notre caisse et serviront finalement à leur fonction puisque nous serons en théorie en 2037 en fin de la bosse démographique du papy boom, avec effet favorable des numerus clausus actuels
- sur le plan conventionnel pour l'ASV l'opération devrait être neutre mais il faudra rester vigilants; même chose pour la CSG.

Si on prend point par point ce que nous défendons :

- les droits acquis sont censés être respectés, mais à ce jour pas de preuve mathématique tangible, il faudrait faire confiance... nous demandons toujours les projections
- les futures retraites seront abaissées avec baisse de rendement (désaccord majeur projections FMF+CARMF / HCRR).
- nos réserves resteraient à la CARMF, et si on reste dans le système actuel la CARMF devrait perdurer jusqu'en 2037 et nous les consommons comme prévu. Le Premier Ministre à cherché à rassurer les professionnels libéraux.
- missions sociales CARMF respectées ? -> à obtenir, discussions en cours
- place des Médecins Libéraux dans la gouvernance -> portion congrue certaine
- non impaction de la convention -> à obtenir, discussions en cours

...